

Edito | L'assemblée nationale, l'effet glyphosate et la démocratie

Le constat n'est pas nouveau mais il prend une singulière résonance compte tenu du rapport des forces, au sein de l'Assemblée nationale. Et il a atteint, ces dernières semaines, une manière de paroxysme lors des débats sur la loi « Agriculture et alimentation ». C'est ce que nous appellerons l'effet glyphosate. Seuls 85 députés sur 577 étaient présents lors de l'examen et du vote de l'amendement du député LREM Matthieu Orphelin qui voulait, simplement, que soit tenue la promesse du candidat Macron, l'interdiction de l'herbicide de Monsanto, d'ici 2021. Depuis il ne fait pas trop bon, quand on est député, croiser un électeur que l'épisode fâche d'autant plus que la société française – et nous ne cessons de le constater ici en Nouvelle Aquitaine – est particulièrement sensibilisée par l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Et les doutes grandissants qu'il suscite.

Mais, au-delà de ce moment qui restera dans les annales, c'est tout le travail parlementaire, du moins côté Assemblée nationale qui est, hélas, une fois encore montré du doigt. Non pas que nos députés ne s'emploient pas, pour le plus grand nombre, à faire le job mais ils sont embarqués dans une aventure qui a souvent des allures de mission impossible. Un calendrier législatif, certes voulu pour cause de réformes à marche forcée mais qui, par la multiplication des séances de nuit, favorise à priori les groupes les plus nombreux. En clair, il ne fait pas bon être de l'opposition et même parfois de la majorité, comme Matthieu Orphelin en a fait la rude expérience. Bien sûr, il y eût des précédents dans l'histoire de la V^e République, souvenons-nous du débat marathon de 2013 sur la loi créant le mariage homosexuel, mais ce qu'il se passe maintenant dans un contexte politique où le paysage est atomisé et où l'on sent très bien que le Parlement a plus que jamais vocation à n'être qu'une chambre d'enregistrement, est plus que préoccupant, dangereux.

Aurait-on oublié le niveau de l'abstention aux élections législatives, voilà tout juste un an ? 51,29 % au premier tour et 57,36% au second...Il faut croire que dans les cercles du pouvoir on l'oublie beaucoup, en effet, au moment où on concocte une réforme institutionnelle destinée à réduire le nombre de députés et de sénateurs. Une nouvelle donne que l'Elysée souhaite, d'autant plus, qu'elle serait assurée du soutien de l'opinion. Voudrait-on rajouter une couche à cet insupportable sentiment diffus d'anti-parlementarisme que l'on ne s'y prendrait pas autrement...Et, croit-on que l'on va intéresser une génération qui s'éloigne chaque jour davantage de la politique, en caricaturant le travail de l'élu dont on se préoccupe bien peu là-haut, de sa nécessaire présence sur le terrain et de son écoute, au plus près des gens d'ici, d'en bas. Alors, on peut toujours après cela s'abriter derrière une consultation citoyenne d'origine ministérielle, comme celle qui a lieu actuellement sur le thème « Villes et les territoires de demain ». C'est mieux que rien. Mais au moment où partout la démocratie donne des signes de faiblesse, où les peuples sont souvent rudement confrontés au réel que les tenants du pouvoir central ne croisent que le temps d'un séminaire gouvernemental de terrain, il va devenir urgent de redonner des couleurs, et un peu de pouvoir, à une assemblée qui, sous cette V^e République présidentielle, a été voulue voilà soixante ans, comme le bras séculier du monarque, dans une période de crise politique exceptionnelle où De Gaulle fût appelé comme le sauveur. Et, à cet égard, François Bayrou a raison, ce n'est pas un zeste de scrutin à la proportionnelle qui y suffira.



Joël Aubert

Crédit Photo :

Publié sur aqui.fr le 10/06/2018

[Url de cet article](#)